

QUEL EN EST LE CALENDRIER?

4 mai 2017

Date limite de dépôt des dossiers de candidature

31 mai 2017

Pré-sélection des dossiers de candidature

du 13 au 15 juin 2017

Entretiens individuels d'admission

16 juin 2017

Publication de la liste des candidats admis à la CPI

du 19 septembre 2017 au 23 février 2018

Préparation aux épreuves écrites

du 14 mai 2018 au 1er iuin 2018

Préparation aux épreuves orales

mars 2018 à confirmer

Ecrit du concours d'inspecteur du travail

mai 2018 à confirmer

Résultats d'admissibilité

juin 2018 à confirmer

Oral d'admission au concours

juin 2018 à confirmer

Résultats d'admission

EXISTE-T-IL UNE AIDE FINANCIÈRE?

Les auditeurs ne sont pas rémunérés. Il existe toutefois une aide dite « allocation de diversité », mise en place par le Ministère de la Fonction Publique, et attribuée par les préfectures. Son montant est de 2 000 euros.

COMMENT S'INSCRIRE À LA CPI?

> Sur internet

Dossier d'inscription et renseignements sur :
http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr
http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours



> Informations supplémentaires



Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives devra être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous par lettre recommandée.

Les dossiers seront recevables à condition d'avoir été adressés **au plus tard le 4 mai 2017** le cachet de la poste faisant foi.



Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Département FSPC 1498 route de Sain Bel BP 84 69280 Marcy-L'Étoile Tél: 04 78 87 47 47 - Fax: 04 78 87 47 00

PRÉPAREZ LE

CONCOURS D'INSPECTEUR DU TRAVAIL

EN REJOIGNANT LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE DE L'INTEFP



INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Design graphique : shifumi - www.shifumi.com









FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX EMPLOIS PUBLICS

Pour diversifier l'accès à ses emplois, le Ministère du Travail met en place une classe préparatoire intégrée (CPI) afin d'aider

PERSONNES

à présenter le prochain concours externe d'inspecteur du travail.

Il s'agit, conformément à la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée le 2 décembre 2008, de favoriser



aux emplois publics, en accompagnant les candidats les plus méritants et les plus motivés à la préparation de l'écrit et de l'oral du concours.

OUI EST CONCERNÉ PAR LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE

La classe est ouverte aux étudiants et demandeurs d'emploi. particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études.

Ainsi sont concernés ceux :

- dont les ressources financières et celles de leur famille ne dépassent pas le plafond de 33 100 euros* :
- dont l'origine sociale ou géographique a rendu difficiles les conditions d'accès à l'enseignement (éloignement géographique, parcours scolaire situé dans un établissement classé en ZEP, résidence en ZUS, etc.). Les personnes concernées doivent faire preuve d'une motivation exemplaire, gage de réussite au concours. À ce titre, elles prennent l'engagement de passer toutes les épreuves du prochain concours d'inspecteur du travail.

Ils doivent en outre remplir les conditions habituelles pour s'inscrire au concours externe :

- justifier d'un diplôme de niveau II (au minimum licence) ou d'une qualification reconnue équivalente à ce diplôme.
- remplir les obligations et conditions prévues par la loi pour prétendre à la qualité de fonctionnaire (nationalité française. jouissance de ses droits civiques, régularité au regard du casier judiciaire).
- * sous réserve de confirmation

Ou'est-ce qu'une CPI? des enseignements en rapport avec les épreuves Il s'agit d'une formation collective spécifique comportant à la fois : nes enseignements on concours, écrites et orales du concours, des apports méthodologiques,

des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique. Les mesures d'accompagnement et de soutien sont assurées par des tuteurs (responsables de formation d'une part, fonctionnaires expérimentés, d'autre part).

COMMENT S'EFFECTUE LA SÉLECTION?

La sélection des candidats à la classe préparatoire est effectuée par une commission. Celle-ci est composée des Administrations Centrales, de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, d'une personnalité qualifiée. d'un universitaire et d'un membre du corps de l'inspection du travail.

Les candidatures sont **examinées en deux temps** :



une présélection des dossiers constitués par les candidats, afin

de fixer la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission.



qui permettra d'établir la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire.



COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION?

La formation à l'écrit dure

semaines

en deux séquences.

Les auditeurs qui seront admissibles à l'écrit du concours bénéficieront en outre d'une

> préparation à l'oral.





La préparation se déroule dans les locaux de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) à Marcy-l'Étoile, près de Lyon.

L'INTEFP est un établissement public qui assure la formation initiale et continue des agents du Ministère du Travail.

Cette localisation favorise les contacts entre les stagiaires de la CPI et les fonctionnaires en activité qui fréquentent l'institut.

Les auditeurs bénéficient d'un **hébergement** et de la **restauration**, assurés sur place, gratuitement.



Ils disposent des **ressources** pédagogiques et informatiques de l'institut.



